

Les formulaires

Pour constituer votre dossier, vous trouverez sur le site service-public.fr les services en ligne et les formulaires à remplir concernant les démarches liées à l'urbanisme :

CERTIFICAT
D'URBANISME

Simple
information/Opérationnel

[Cerfa n°13410](#)

DECLARATION
PREALABLE

Constructions et travaux
portant sur une maison
individuelle et/ou ses
annexes

[Cerfa n°13703](#)

Autres constructions et
travaux

[Cerfa n° 13404](#)

PERMIS DE
CONSTRUIRE

Maison individuelle
et/ou ses annexes

[Cerfa n°13406](#)

Autres projets

[Cerfa 13409](#)

PERMIS DE
CONSTRUIRE
MODIFICATIF

Modifications mineures
apportées à un permis de
construire en cours de
validité avant le dépôt de
la Déclaration Attestant
l'Achèvement et le
Conformité

[Cerfa 13411](#)

LE TRANSFERT

Un permis de construire
peut faire l'objet d'un
transfert s'il est toujours
en vigueur

[Cerfa 13412](#)

Votre dossier devra comporter au minimum un plan de situation.

Si vous souhaitez valider votre projet avant le dépôt d'une demande d'urbanisme vous pouvez déposer un certificat d'urbanisme opérationnel permettant de savoir si celui-ci est réalisable.

**MAIRIE DE
PÉNESTIN**

44 Rue du Calvaire
56760 Pénestin

HORAIRES :

Lun : 9h - 12h
Mar : 9h - 12h / 14h - 16h45
Mer : 9h - 12h / 14h - 16h45
Jeu : 9h - 12h
Ven : 9h - 12h / 14h - 16h45
Sam : 9h - 12h

TÉL. : 02 23 10 03 00